



## Conseil Municipal : séance du 18 mai 2016

### Extrait du Registre des délibérations et Compte rendu

L'an deux mille quatorze le mercredi 18 mai, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

| Conseillers         |
|---------------------|
| En exercice : 19    |
| Présents : 15       |
| Pouvoirs : 3        |
| <b>Votants : 18</b> |
| Absents : 1         |

  

|                     |
|---------------------|
| Date de convocation |
| <b>14 mai 2016</b>  |

**Etaient présents** : Michel LAMAND, , Alain LECHAT Adjoints

A partir de 21 h 30 : Sylvie BELLANGER, Christine JOUSSELIN

François BERNARD, Yves MABILEAU, Jean-luc JOULIN, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Martine NAYS, David CHEVALLIER,

**Excusés** : Christiane LANGE donnant pouvoir à Gilles TALLUAU, Sylvie BELLANGER, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Sophie GEGU, Michel LECHAT et Ralph MILLERAND,

**Absent** : Brigitte SAINT-CAST.

**Secrétaire de séance** : Murielle CHAPU

Le compte rendu du 20 avril a été adopté à l'unanimité.

### **Intercommunalité**

- Comité de Défense des communes ligériennes

Gilles TALLUAU a assisté à la Daguenière à une réunion ayant pour objet le nouveau P.P.R.I. qui devra être approuvé pour octobre 2017, cependant une prorogation de 18 mois pourrait être prise.

M. Hippolyte des services risques de la DDT a indiqué que quelques éléments vont être modifiés notamment concernant les aléas. Quelques zones autour du bourg pourraient peut-être devenir constructibles ou non constructibles suivant les nouveaux aléas. Le P.P.R.I devra respecter le grenelle de l'environnement qui préconise la protection des espaces agricoles. Un rendez-vous avec M. Hippolyte et les services de la DDT sera pris afin de présenter et de défendre les projets communaux.

- SCOT

Le document d'urbanisme organisant les orientations et l'aménagement de l'espace du territoire est bientôt terminé. Les PLU et PLUi devront être compatibles avec le SCoT. Il est possible de consulter le document d'urbanisme sur le site du Grand Saumurois. Une exposition présentant les enjeux du SCOT a lieu du 9 mai au 10 juin 2016 à la Mairie de Saumur.

- Projet cantonal de santé

Une 2<sup>ème</sup> réunion s'est tenue le 12 mai dernier en mairie de Vivy entre les professionnels de santé et les maires de l'ex canton d'Allonnes afin de poursuivre le projet de Santé.

- Projet de classement du site de la Confluence de la Loire et de la Vienne

Ce dossier consultable en mairie est reporté à une prochain réunion pour permettre aux élus d'émettre un avis sollicité par la DREAL. Le rapport de la DREAL sera adressé aux conseils municipaux par courrier électronique.

### **DPU**

D20160518-01-DPUDelegationAggloCommunes

### **PROJET POUR ACCEPTATION DE LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION DE SAUMUR AGGLO PAR LES COMMUNES**

(...)

Monsieur le Maire expose :

Le droit de préemption urbain (DPU) offre la possibilité à une collectivité locale, dans l'intérêt général et dans un périmètre prédéfini, de se substituer à l'acquéreur d'un bien immobilier mis en vente, pour réaliser une opération d'aménagement.

La Loi ALUR du 24/03/2014 transfère de plein droit à la communauté d'agglomération d'exercice du droit de préemption urbain (DPU) des communes quand elle prend la compétence en matière de « plan local d'urbanisme, de documents en tenant lieu et de carte communale » comme c'est le cas pour Saumur Agglo depuis décembre 2015.

Pour autant la communauté d'agglomération ne peut exercer le droit de préemption que dans le cadre de ses compétences mais ne peut le faire pour des projets d'intérêt communaux.

Aussi par délibération du 24/03/2016, le conseil communautaire a souhaité déléguer aux communes qui en étaient dotées préalablement au transfert, l'exercice du DPU sur les périmètres définis par leurs délibérations, à l'exception des zones d'activités économiques, dont la gestion et la compétence relèvent de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

Notre commune s'est dotée du DPU par délibération du 7 septembre 2004.

Vu la loi Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014,  
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses article L211-1 et suivants, R211-1 et suivants, L213-1 et suivants et R213-1 et suivants,  
Considérant que Saumur Agglo est dotée de la compétence plan local d'urbanisme, de documents en tenant lieu et de carte communale depuis décembre 2015, que cette compétence emporte de plein celle en matière de droit de préemption urbain au profit de l'intercommunalité en application de l'article L211-2 alinéa 2 du code de l'urbanisme,

Vu l'article L 213-3 du même code qui dispose que *le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à une commune. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire.*

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24/03/2016 décidant de déléguer aux communes qui s'en sont dotées préalablement au transfert, l'exercice du DPU sur les périmètres définis par leurs délibérations, à l'exception des zones d'activités économiques, industrielles, artisanales, dont la gestion et la compétence relèvent de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement l'exercice du droit de préemption.

Vu le(s) périmètre(s) des zones d'activités sur lesquelles la communauté d'agglomération entend conserver l'exercice du DPU

Vu la délibération du conseil municipal **du 7 septembre 2004** instaurant le droit de préemption sur les zones U et AU du POS/PLU approuvé le **6 juillet 2004**

Vu l'article L300-1 du code de l'urbanisme qui permet d'exercer le droit de préemption urbain en vue de mener à bien des actions ou opérations d'aménagement ayant pour objets de mettre en oeuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti.

Considérant l'intérêt communal s'attachant aux actions ou opérations d'aménagement précitées sur son territoire.

Le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

➤ D'ACCEPTER la délégation du droit de préemption urbain dans les conditions fixées par la délibération du conseil communautaire en date du 24/03/2016.

➤ DE CONFIRMER le pouvoir donné, par la délibération du 16 avril 2014, à Monsieur Maire pour exercer le droit de préemption urbain. ....)

### L'Ouche maréchal

20 h57 : Michel et Alain LECHAT concernés par ce sujet se sont retirés.

D20160518-02-PromesseVenteFOULONoucheMaréchal

### PROMESSE de VENTE de Mme FOULON AB 154 Terrain de l'Ouche Maréchal

(...

Vu la délibération n° 20160217-08 donnant un accord de principe pour l'achat des terrains de l'Ouche Maréchal à 10 € le m<sup>2</sup> ;

Vu la délibération n° 20160323-07 concernant le projet de lotissement à l'Ouche Maréchal ;

Vu la demande de Mme FOULON Marcelle souhaitant vendre son terrain cadastré AB 154 d'une surface de 2 215 m<sup>2</sup> ;

Considérant qu'il y a lieu de signer un compromis de vente entre la commune et Mme FOULON préalable aux études de faisabilité d'un lotissement à l'Ouche Maréchal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ ACCEPTE la promesse de vente, en se réservant la faculté d'en demander ou non la réalisation, qui est consentie à la Commune par Madame Marcelle FOULON ; Ladite promesse de vente portant sur un terrain sis à VARENNES SUR LOIRE, au lieu-dit "L'Ouche Maréchal", cadastré section AB n° 154 situé en Zone AU pour une contenance de 21a 25ca dont le prix, en cas de réalisation, sera de 21.250 €.
- ✓ PRECISE que cette promesse deviendrait caduque si le projet d'urbanisation, faisant l'objet d'une étude de faisabilité, était abandonné par la Commune, et notamment en cas d'un refus des services de l'Etat pour délivrer les autorisations d'urbanisme.
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint ou Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint, pour signer tous les actes notariés qui seront rédigés par Maître ZENNER Notaire à Allonnes, de payer le prix ainsi que les frais et d'effectuer toutes formalités, notamment celles de publicité.

D20160518-03-TVAoucheMarechal

## **TVA LOTISSEMENT OUCHE MARECHAL**

Vu la délibération du 17/02/2016 décidant la création d'un budget annexe pour lotissement de l'Ouche maréchal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'assujettir à la TVA le lotissement de l'Ouche Maréchal.

...)

- Gilles TALLUAU informe qu'une rencontre a eu lieu avec les propriétaires de l'Ouche Maréchal afin d'étudier les délimitations des parcelles proposées à l'acquisition. Le géomètre va faire des propositions de bornage. Des tests de perméabilité seront faits le vendredi 20 mai sur les parcelles de l'Ouche Maréchal et sur le terrain appartenant à Mme FOULON pour étudier la taille et le lieu d'implantation des bassins de rétentions. Deux réunions auront lieu fin juin début juillet pour présenter les premiers résultats de l'étude faisabilité à la commission urbanisme.

### **Elections :**

- La commission de révision des listes électorales s'est réunie le mardi 17 mai afin d'étudier l'éventualité de faire un 2ème bureau de vote, les élections présidentielles ayant lieu les 23 avril et 7 mai 2017 et les élections législatives les 11 et 18 juin 2017. Ayant pris en considération toutes les contraintes et les possibilités organisationnelles et après discussion, le conseil Municipal a décidé par 12 voix pour et 2 voix contre de maintenir un seul bureau de vote au centre culturel place de Chavigny.

### **Bâtiments**

- Toiture salle de sports :

Un problème d'isolation perdure dans la salle de sports depuis fort longtemps, le chaud et le froid provoquent de la condensation ce qui endommage sérieusement le parquet. Aussi, un diagnostic va être réalisé par une entreprise au moyen d'un drone le vendredi 27 mai afin réaliser une étude de structure et permettre la consultation des entreprises compétentes en la matière.

Point de situation des subventions :

Dans le cadre de la réserve parlementaire, Catherine DEROCHE accorde une subvention de 7 000 € pour l'extension de la MSP et Daniel RAOUL accorde 7 350 € pour la toiture de la Salle de sport.

A ce jour, nous n'avons pas de réponse de la part de l'Etat, dans le cadre des demandes faites pour la MSP, la salle de sports, l'école et les WC publics.

21h27 Arrivée de Sylvie BELLANGER et Christine JOUSSELIN retenue par une réunion extérieure.

### **Boucherie**

- Point de situation :

Gilles TALLUAU informe le conseil municipal que 2 couples ont été retenus pour reprendre la boucherie.

Le 1<sup>er</sup> couple est originaire du saumurois et exerce le métier de boucher depuis une dizaine d'années et son épouse est dans la vente, son plan de financement vient d'être accordé par la banque. Le 2<sup>ème</sup> couple, originaire de l'Indre-et-Loire, n'est pas boucher mais charcutier restaurateur, est venu visiter la boucherie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir le jeune couple saumurois pour reprendre l'activité de la boucherie.

### **Stade**

- Gilles TALLUAU informe le conseil qu'un arrêté, autorisant l'ouverture au public, doit être pris pour que le stade de Varennes-sur-Loire soit en classé au niveau 5 afin d'augmenter la capacité d'accueil du stade et aussi être en conformité avec les règles de sécurité. Par ailleurs la ligue de football qui a octroyé une subvention de 2 350 € pour l'installation d'une main courante sur le stade annexe vient d'être versée.

### **Questions diverses :**

- Marché de producteurs : Afin de stabiliser et d'assurer une meilleure sécurité, il a été racheté par la commune des poids supplémentaires pour les stands parapluies nécessaire au marché de producteur.

Le marché de Villebernier s'est tenu le 15 avril 2016, il y a eu de bons retours et les producteurs semblent satisfaits de l'organisation mise en place.

19 producteurs sont déjà prévus pour le marché de producteurs du 15 juillet à Varennes-sur-Loire.

- Cantine scolaire : Un nouveau matériel a été mis en place à la cantine scolaire. Une démonstration sera faite le mercredi 15 juin à 13h en présence du fournisseur la Sté Bénard et des membres du conseil municipal disponibles.

- Formation PSC1 : Une formation PSC1 premier secours sera enseignée au personnel communal courant juin au Centre des Pins à Brain-sur-Allonnes.

- CMJ : une première réunion aura lieu le samedi 11 juin 2016 à 11h en mairie pour présenter le fonctionnement municipal. L'élection du Maire du CMJ aura lieu lors d'une prochaine réunion prévue fin juin.

- Michel LECHAT demande si les lampadaires dans le bourg ne peuvent pas s'éteindre plus tôt. Michel LAMAND répond qu'une rencontre avec M. MACÉ du SIEM pour étudier le changement d'éclairage est en cours.

- David CHEVALLIER informe le conseil qu'il a vu à plusieurs reprises une fourgonnette blanche circulant rue du Pâtis Vert. Les habitants de Varennes doivent être vigilants.

- Jean-Luc JOULIN indique qu'il a assisté à une réunion du SMBAA et que la demande des 5 communes de l'Indre-et-Loire de se retirer du syndicat a été refusée.

- Murielle CHAPU demande s'il est possible de mettre un passage piéton qui relie la rue de la Gare avant le garage à la Place du Jeu de Paume, car les piétons traversent souvent à cet endroit. La commission étudiera cette proposition jugée nécessaire. Gilles TALLUAU précise qu'il conviendrait également de refaire le passage piéton partant du café du commerce actuellement fermé à la petite place en face de la mairie pour un cheminement complet vers la salle des loisirs, la Poste et la Mairie.

- Eric JAMET demande quand va être fait le fauchage dans la campagne. La rotobocheuse est en panne, un corps étranger a cassé une partie de la machine. Un expert doit venir constater les dégâts le mardi 17 mai. Des trous persistent dans la rue du Chaussy. Alain LECHAT précise que dernièrement 12 tonnes d'enrobé à froid ont été appliqué pour boucher les trous sur les 66 kms de routes.

- François BERNARD indique que le SMIPE viendra sur le temps des TAP le lundi 6 juin pour expliquer aux enfants comment composter. Il demandera au comité syndical du 24 mai l'acquisition gracieuse d'un composteur pour la cantine.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 22 juin 2016 à 20h30.

*La séance est levée à 22h27.*